

## RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE 2016

Comme chaque année les comptes de l'ANVP regroupent l'ensemble des opérations des sections, des délégations interrégionales et du siège parisien de notre association.

Ces comptes sont présentés sous la forme requise par le plan comptable des associations et fondations ; outre le strict respect des obligations légales cette présentation permet à nos financeurs publics et privés d'appréhender la réalité de nos activités et le fondement de nos demandes de subventions.

Les comptes de l'exercice 2016 sur lesquels vous êtes appelés à vous prononcer ont été arrêtés lors de la réunion du Conseil d'Administration de l'ANVP du 4 avril 2017.

### LE COMPTE DE RESULTAT 2016

Le compte de résultat regroupe les produits et les charges de fonctionnement de l'exercice - du 1er janvier au 31 décembre 2016.

Cette année 2016 a vu la stabilisation de l'amélioration des comptes observée lors de la dernière Assemblée Générale : nous terminons l'année en équilibre avec un bénéfice de 86.91 euros.

#### Les produits d'exploitation

Sans reprendre toutes les lignes du tableau qui vous est présenté, il est possible de souligner :

- la bonne tenue des cotisations : 57 403 €, en augmentation de 7 283 € (14.5%) par rapport à l'an dernier. C'est la traduction de l'augmentation de la cotisation décidée lors de l'assemblée générale de 2015, couplée à une légère augmentation du nombre de membres.
- une augmentation de 8 912 € (+19%) des dons de personnes physiques et de 23 440 € (+81%) des dons des organismes privés.
- une augmentation de 8 637 € (+14.5%) des subventions de l'Administration pénitentiaire qui comprend le financement de la première mise en œuvre de la contrainte pénale (2 000€).
- A l'inverse une diminution de 13 808 € des subventions des collectivités territoriales et de 7 348 € des subventions des autres organismes publics, essentiellement le FDVA qui finance nos formations. Si la diminution de ces deux postes était attendue, son ampleur est significative.
- La diminution des subventions des emplois aidés (CNASEA), de 2 239 €, a été moins importante que prévu.
- La participation des adhérents a été en augmentation de 1 690 € alors que les autres produits ont baissé de 3 700 €.

#### Les charges de fonctionnement

En 2016, l'ANVP a enregistré 362 790 € de charges de fonctionnement, 346 981 € après prise en compte de l'utilisation des fonds dédiés qui financent en partie le poste « solidarité ».

Les charges de fonctionnement nettes sont en augmentation de 5 479 € (+1.6%) : cela traduit une bonne maîtrise globale des charges.

Dans le détail on note :

- Une forte augmentation de 23 822 € (17%), du poste « autres achats et charges externes »  
On y trouve la charge exceptionnelle de la rénovation du site et de travaux informatiques (11 832€), et une augmentation notable des charges d'entretien et de copropriété (4 403€). Les autres postes augmentent globalement de 5% d'une année à l'autre.
- Une augmentation des charges salariales de 2 168 € due à la revalorisation d'un poste, à la rémunération d'heures supplémentaires qui n'avaient pas été réglées précédemment et à la provision de l'indemnité de fin de contrat du salarié qui allait nous quitter fin février 2017.
- Une diminution importante, de 22 233 €, du poste « solidarité », ce que l'on peut regretter.  
Cette baisse est certainement à mettre en rapport avec la baisse des subventions des collectivités territoriales, les sections ayant géré les engagements avec prudence, et des autres organismes publics.
- Notons encore la quasi stabilité des amortissements : en augmentation minime de 145€.

## **Les contributions volontaires en nature**

Conformément au Plan Comptable des associations et fondations, l'association a choisi, comme les années précédentes, d'inscrire au pied du compte de résultat les frais de déplacement et frais annexes engagés par les bénévoles qui les ont déclarés au titre de leur activité et abandonnés à l'association au titre de don.

Ces dons ont donné lieu à l'émission de 874 reçus fiscaux délivrés par le siège de l'ANVP pour un montant total de 584 821€.

Nota : le temps passé par les bénévoles en entretiens d'écoute avec les personnes détenues fait l'objet d'une information dans l'annexe.

## **LE BILAN AU 31 DECEMBRE 2016**

Le bilan présente le patrimoine de l'association à la fin de l'exercice 2016 ; les ressources au passif et les emplois à l'actif.

### **ACTIF**

#### **L'actif immobilisé**

Il a diminué en valeur brute. Si la section d'Amiens a investi dans le renouvellement des fenêtres de son local, on constate que le matériel et mobilier de bureau, ainsi que le matériel informatique sont tout près d'être amortis.

#### **Les créances**

Elles ont diminué de 8 227€.

#### **La trésorerie**

Elle est en progression de 16 108 € en raison de la constitution de deux fonds, l'un pour l'achat de tablettes de traduction alimenté pour 10 500 euros par la fondation Vinci, l'autre pour le développement de jardins en détention par l'association Green Link à hauteur de 8 000 €. Ces deux sommes, versées en fin d'année, n'ont pas été utilisées en 2016.

La quasi-totalité des sections locales et l'ensemble des directions interrégionales ont désormais un compte ouvert à la BNP : la fermeture des derniers comptes encore ouverts dans d'autres banques devrait être effective en 2017.

#### **Les charges constatées d'avance**

Elles concernent essentiellement des acomptes versés pour des travaux de rénovation de la façade de la cour intérieure du local parisien.

### **PASSIF**

#### **Les fonds propres**

L'amortissement de la subvention reçue pour le financement de la véranda d'Amiens explique la diminution des fonds propres. Cette subvention est amortie sur cinq ans, au même rythme que l'installation financée.

Le résultat de l'exercice proche de l'équilibre (86.91), n'a pas d'impact significatif sur le montant des fonds propres.

#### **Les fonds dédiés**

L'irruption des fonds dédiés Vinci et Green Link dont il a été question plus haut a plus que compensé le recours aux fonds Azerad et fonds dédié de Lille : ils ont globalement augmenté de 2 692€.

#### **Les dettes fiscales et sociales**

Elles ont augmenté de 1 398€ et comprennent l'indemnité de fin de contrat d'un salarié déjà mentionnée plus haut.

#### **Les autres dettes**

Elles sont en très forte augmentation de 11 037€. Sont comprises d'importantes factures notamment pour la conception, l'impression et l'envoi du « Visiteur » portant sur le deuxième semestre 2016 mais qui ne parviendra aux adhérents qu'en février 2017 ainsi que le montant de la subvention HSBC « bibliothèque » restant à utiliser.

#### **Les produits constatés d'avance**

Ils représentent une subvention accordée par l'Administration pénitentiaire de Lyon pour l'organisation du congrès de 2017.